

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril a à 19h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 3 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 27 ; Nombre de présents : 19 ; Nombre de votants : 26

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - Mme CAUQUIL - M. CHAULET - Mme ESPIÉ - M. BACHELLERIE - Mme CONNEFROY - Mme FAUCHÉ - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - M. GHION - Mme PUJO - Mme CAZES - M. GARROUSSIA - Mme MARIE - M. FAURE - Mme GHIO - Mme LALANNE.

Excusés donnant pouvoir :

M. JAFFRES à M. CAMAZZOLA
M. GEYRES à M. BACHELLERIE
Mme COUDERC à Mme BRANA
M. LAVIGNE à Mme CAUQUIL
M. PAGE à M. GUICHARD
Mme ROSINA à M. GARROUSSIA
M. RIVIERE à Mme GHIO

Absent excusé: M. CAVALIERE

Le conseil municipal a désigné pour secrétaire : Mme Maëlle PUJO

Objet : Délibération sur les dépenses imputables au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Madame le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de détailler les dépenses imputables au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits ouverts :

- d'une manière générale, l'ensemble des achats ayant trait aux fêtes et cérémonies pour les cérémonies officielles, inaugurations, vœux du Maire (biens, services, objets et denrées divers, décorations de Noël, jouets, friandises pour les enfants ou adultes, diverses prestations et cocktails servis, repas des aînés, lots....);
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements (naissances, mariages, décès, noces d'or, départs de la collectivité, remise des médailles du travail, jumelage, récompenses sportives, culturelles, réceptions officielles);
- le règlement des factures auprès de sociétés ou de troupes de spectacles (concerts, spectacles, prestations, frais d'annonce et de publicité...) et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (SACEM, SPRE...);
- les feux d'artifice, concerts, manifestations locales, culturelles ou sportives, locations de matériel (podiums, chapiteaux.....);
- autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 032-213204621-20260417-DCM2026_47-DE

S²LO

Après en avoir délibéré, à la majorité par 21 voix pour, 5 abstentions, le conseil Municipal décide :

- D'approuver l'affectation des dépenses telle que reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Publié le 21/04/2026

Transmis en Préfecture le 21/04/2026

Pour extrait certifié conforme,

Vic-Fezensac le 20 avril 2026

Madame le Maire,

Barbara NETO

